

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT***
☒ **LA DESTRUCTION***
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
ou	Nom et Prénom : Dénomination (pour les personnes morales) : AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Gilles RIONDY Adresse : 22 avenue de Léonard de Vinci, Commune : PESSAC Code postal : 33 600 Nature des activités : Société concessionnaire d'autoroutes Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Azuré du Serpolet <i>Maculinea arion</i>	(Cf. ci-contre)	Des individus ont été observés sur la quasi-totalité de l'aire d'étude rapprochée dans des effectifs plus ou moins importants. Destruction définitive ou partielle de 7 fourmilières associées à de l'origan et pouvant potentiellement héberger des larves d'Azuré du serpolet (Cf. Atlas cartographique)
B2 Cortège des amphibiens	(Cf. ci-contre)	Ce cortège regroupe 3 espèces protégées et un groupe d'espèces protégées sur l'aire d'étude rapprochée : le Triton marbré, le Crapaud commun, le Triton palmé et la Grenouille rieuse appartenant au complexe des Grenouilles vertes. Déplacement des individus au cours des pêches de sauvegarde Destruction potentielle d'individus isolés (Cf. Atlas cartographique)
B3 Cortège des reptiles	(Cf. ci-contre)	Ce cortège regroupe 6 espèces protégées sur l'aire d'étude rapprochée : la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre à collier, la Couleuvre vipérine, la Couleuvre d'Esculape, le Lézard des murailles et le Lézard vert. Déplacement ponctuel d'individus repérés dans les emprises chantier, notamment au cours des pêches de sauvegarde Destruction potentielle d'individus isolés (Cf. Atlas cartographique)
B4 Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	(Cf. ci-contre)	Malgré les précautions prises lors des phases de déboisements, quelques spécimens isolés et n'ayant pas fui pourrait être détruits Destruction potentielle d'individus isolés

B5 Ecureuil roux, Genette, Muscardin	(Cf. ci- contre)	Dérangement des individus lors de la phase de déboisements pour les inciter à fuir hors emprises.																																						
B6 Oiseaux Cortège des milieux forestiers et des milieux semi- ouverts	(Cf. ci- contre)	Dérangement des individus lors de la phase de déboisements avant reproduction. Liste des espèces potentiellement concernées : <table border="1"> <tr> <td> Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i> Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i> Buse variable <i>Buteo buteo</i> Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> Coucou gris <i>Cuculus canorus</i> Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i> Lorient d'Europe <i>Oriolus oriolus</i> </td> <td> Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange charbonnière <i>Parus major</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i> Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i> Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i> </td> <td> Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i> Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i> Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i> Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i> Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> Hypolais polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i> Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i> Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i> </td> </tr> </table>			Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i> Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i> Buse variable <i>Buteo buteo</i> Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> Coucou gris <i>Cuculus canorus</i> Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i> Lorient d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange charbonnière <i>Parus major</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i> Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i> Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i> Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i> Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i> Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i> Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> Hypolais polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i> Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i> Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i>																																	
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i> Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i> Buse variable <i>Buteo buteo</i> Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> Coucou gris <i>Cuculus canorus</i> Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i> Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i> Lorient d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange charbonnière <i>Parus major</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i> Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i> Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybita</i> Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i> Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i> Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i> Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i> Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i> Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> Hypolais polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i> Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i> Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i>																																						
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *																																								
<table border="0"> <tr> <td>Protection de la faune ou de la flore</td> <td>☐</td> <td>Prévention de dommages aux cultures</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Sauvetage de spécimens</td> <td>☐</td> <td>Prévention de dommages aux forêts</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Conservation des habitats</td> <td>☐</td> <td>Prévention de dommages aux eaux</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Inventaire de population</td> <td>☐</td> <td>Prévention de dommages à la propriété</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Etude écoéthologique</td> <td>☐</td> <td>Protection de la santé publique</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Etude génétique ou biométrique</td> <td>☐</td> <td>Protection de la sécurité publique</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Etude scientifique autre</td> <td>☐</td> <td>Motif d'intérêt public majeur</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Prévention de dommages à l'élevage</td> <td>☐</td> <td>Détention en petites quantités</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Prévention de dommages aux pêcheries</td> <td>☐</td> <td>Autres</td> <td>☒</td> </tr> </table>					Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐	Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐	Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐	Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐	Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐	Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐	Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐	Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐	Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐																																					
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐																																					
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐																																					
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐																																					
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐																																					
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐																																					
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐																																					
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐																																					
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒																																					
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux d'aménagement sur le réseau de stockage de l'eau de ruissellement sur l'autoroute A10 dans le cadre du programme de protection de la ressource en eau																																								

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION * (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *	
Capture définitive ☐	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒	avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : les individus éventuellement capturés seront mis dans des cartons ou des seaux le temps du transfert (immédiat) sur les sites de relâcher.	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Relâcher immédiat après capture, à proximité du site de capture mais en dehors de l'emprise chantier.	
..... Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐ Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ Préciser : Autres moyens de capture ☐ Préciser : Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser : Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser : Modalités de marquage des animaux (description et justification) :	

Par précaution, une demande de capture d'individus est demandée dans le cas où des individus d'espèces protégées seraient trouvés sur l'emprise travaux et où une capture avec déplacement empêcherait la destruction des individus lors des travaux.

- Amphibiens (pêches de sauvegarde)
- Reptiles (ponctuellement)
- Hérisson d'Europe.

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :

Destruction des oeufs ☐ Préciser :

Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : **Destruction possible d'individus lors des travaux (déboisement et création de la plateforme de chantier) :**

- Larves d'Azuré du serpolet potentiellement présentes dans 7 fourmilières impactées
- Amphibiens ponctuellement,
- Reptiles ponctuellement,
- Hérisson d'Europe ponctuellement.

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Dérangement des espèces lors de la phase de déboisement :

- Amphibiens
- Reptiles
- Cortège des milieux forestiers et des milieux semi-ouverts
- Mammifères terrestres (Hérisson d'Europe, Genette, Ecureuil roux et Muscardin)

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : **Encadrement et suivi de chantier par des écologues (bureau d'étude) de formation en biologie ou en écologie**

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Été 2017 à Été 2018**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **NOUVELLE AQUITAINE**

Départements : **DEUX SEVRES**

Cantons :

Communes : **BEAUVOIR-SUR-NIORT, MARIGNY, GRANZAY-GRIPT et FORS**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

■ Trois mesures d'évitement :

- ME01 : Optimisation du projet et évitement des zones présentant les enjeux les plus forts
- ME02 : Mise en défens des stations de flore patrimoniale et des zones sensibles
- ME03 : Conception écologique des bassins et des dispositifs de recueil

■ Onze mesures de réduction :

- MR01 : Mise en place d'un management environnemental durant toute la période des travaux avec des écologues spécialisés
- MR02 : Planification des travaux en fonction des exigences écologiques des espèces (choix de la période de déboisement/défrichement)
- MR03 : Mise en place d'un système d'assainissement provisoire des eaux de ruissellement en phase chantier
- MR04 : Pêches de sauvegarde, déplacements des espèces d'Amphibiens
- MR05 : Mise en défens des zones à enjeux pour les Amphibiens en les adaptant aux contraintes Mammifères semi-aquatiques dans les zones communes d'habitats
- MR07 : Réaménagement des bassins existants pour maintenir leur utilisation en toute sécurité par la faune
- MR08 : Adaptation des dispositifs de retenue pour leur permettre de jouer un rôle anticollision pour la faune
- MR09 : Mise en place d'un plan de chantier respectueux de l'Environnement
- MR10 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant le chantier
- MR11 : Lutte contre la propagation, in-situ et ex-situ, des espèces exotiques envahissantes

Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels globaux restent pour une espèce, très faible à faible :

- Azuré du Serpolet, impact résiduel global qualifié de très faible pour une surface de 277 m² ;

Face à ce constat, des mesures compensatoires ont été définies sur 831 m² pour l'Azuré du serpolet :

- MC01 : Restauration de pelouses sèches ;
- MC02 : Restauration de pelouses sèches et de milieux arbustifs (mosaïque d'habitats) ;
- MC03 : Gestion conservatoire des pelouses sèches avec fauche tardive ;
- MC04 : Aménagement de micro-habitats pour la petite faune.

En complément, trois mesures d'accompagnement ont été définies pour assurer une prise en compte optimale des espèces protégées et de leurs habitats :

- MA01 : Gestion par épuisement des bosquets de Robinier faux-acacia et intégration progressive d'espèces locales ;
- MA02 : Création/Amélioration de corridors d'habitats pour le Muscardin ;
- MA03 : Installation expérimentale d'un Ponton à Vison & Loutre dans deux buses métalliques pour rétablir la transparence écologique pour les Mammifères semi-aquatiques.

Enfin, afin de s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures, trois groupes de suivis ont été proposés :

- MS01 : Suivi de l'efficacité des mesures visant à réduire la mortalité de la petite faune au droit de l'infrastructure ;
- MS02 : Suivi des mesures génériques et de l'efficacité des mesures de compensation ;
- MS03 : Suivi de la restauration des continuités paysagères pour la petite faune (Muscardin et Amphibiens - MR07 et MA02).

(Voir détail des mesures dans le dossier de demande de dérogation)

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Cf. Atlas cartographique du dossier de dérogation :

- Carte « Localisation des mesures d'évitement et de réduction »
- Carte « Mesures compensatoires et d'accompagnement »

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Un suivi de chantier sera effectué par un ingénieur-écologue pour garantir la bonne mise en œuvre des mesures (mesure MR01). Un suivi des mesures de compensation et de l'efficacité des mesures de réduction et d'accompagnement sera effectué pour veiller au respect des engagements d'ASF (Mesures MS01, MS02 et MS03).**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à PESSAC le 28 SEP. 2017
 Votre signature

Le Directeur Opérationnel
de l'Infrastructure Ouest

Gilles RIONDY